



Verbalisé pour ordure sauvage

Par **Ierou**, le **07/02/2012** à **22:15**

Bonjour,

je vous envoie ce message car il y a quelques jours j'ai reçu un appel de la police nationale pour m'informer que j'étais accusé de dépôt d'ordure sauvage et donc une amende de 100 euros. En effet, il y a plusieurs mois maintenant j'avais été convoqué pour une déposition sur ce fait. Le policier m'a montré des photos du dépôt mais le lieu ne correspondait pas à mon lieu d'habitation mais dans quelque rue plus loin et m'ont accusé d'avoir déposé des meubles hors j'ai déposé uniquement un sac poubelle et non à cet endroit et encore moins des meubles.

J'ai été accusé car un papier à mon nom a été retrouvé dans un sac poubelle mais ma poubelle se trouve dans une rue publique qui est fréquemment faite par des sans-abri et je pense d'ailleurs que le sac retrouvé et celui que j'avais déposé à côté de la poubelle car un monsieur se trouvait à l'intérieur de la poubelle.

Malgré ma déposition j'ai tout de même été accusé alors que les preuves apportées ne correspondaient à rien.

Est-il possible de faire quelque chose pour contester cette accusation? Je n'ai pas encore en ma possession l'amende.

Le policier qui m'a entendu lors de ma déposition m'avait pourtant dit qu'il n'y aurait aucune suite car les photos étaient sans rapport.

Je vous remercie par avance de votre aide
cordialement